



GUIDE PRATIQUE

à destination des [ÉCO] plaisanciers



Vivre et respecter la
[MER] au quotidien

[Édito]

LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

Avec ses 220 kilomètres de rivage et ses nombreux ports de plaisance, l'Occitanie attire chaque année sur son littoral plus de 8 millions de touristes. Ce littoral, qui s'affiche comme l'un de nos plus beaux paysages, est aussi doté d'un écosystème fragile... En Occitanie, presque 5000 km² d'aires marines sont ainsi protégées en raison de leur richesse naturelle et de leur diversité écologique. Parlement de la Mer, actions « zéro plastique », soutien à la dépollution, éducation à l'environnement...

De nombreuses actions sont déployées par la Région Occitanie pour préserver la qualité des plages, du littoral et des fonds marins en Méditerranée. Alors que les menaces sur l'équilibre de la mer viennent en grande partie de nos comportements, ce nouveau guide « Ecogestes Méditerranée » a été créé afin que nous puissions protéger ensemble ce patrimoine naturel irremplaçable. En soutenant la campagne Ecogestes Occitanie depuis sa création, la Région Occitanie s'engage à promouvoir un tourisme durable. Je remercie à ce titre le CPIE Bassin de Thau qui a coordonné ce guide, ainsi que les éducateurs animateurs de la campagne Ecogestes, car les acteurs de terrains sont des relais incontournables pour sensibiliser les publics.

Plaisanciers et professionnels du nautisme, je vous invite donc à prendre le temps de parcourir ce guide qui, à travers des propositions concrètes, sera un précieux allié pour un usage respectueux de notre littoral.



© Spant Arnaud

Carole Delga
Présidente de la Région
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Ce guide appartient à :



La biodiversité méditerranéenne : une richesse pour tous, un devoir pour chacun !

Le CPIE Bassin de Thau, coordinateur régional Occitanie



BASSIN DE THAU
Entre Terre et Lagune

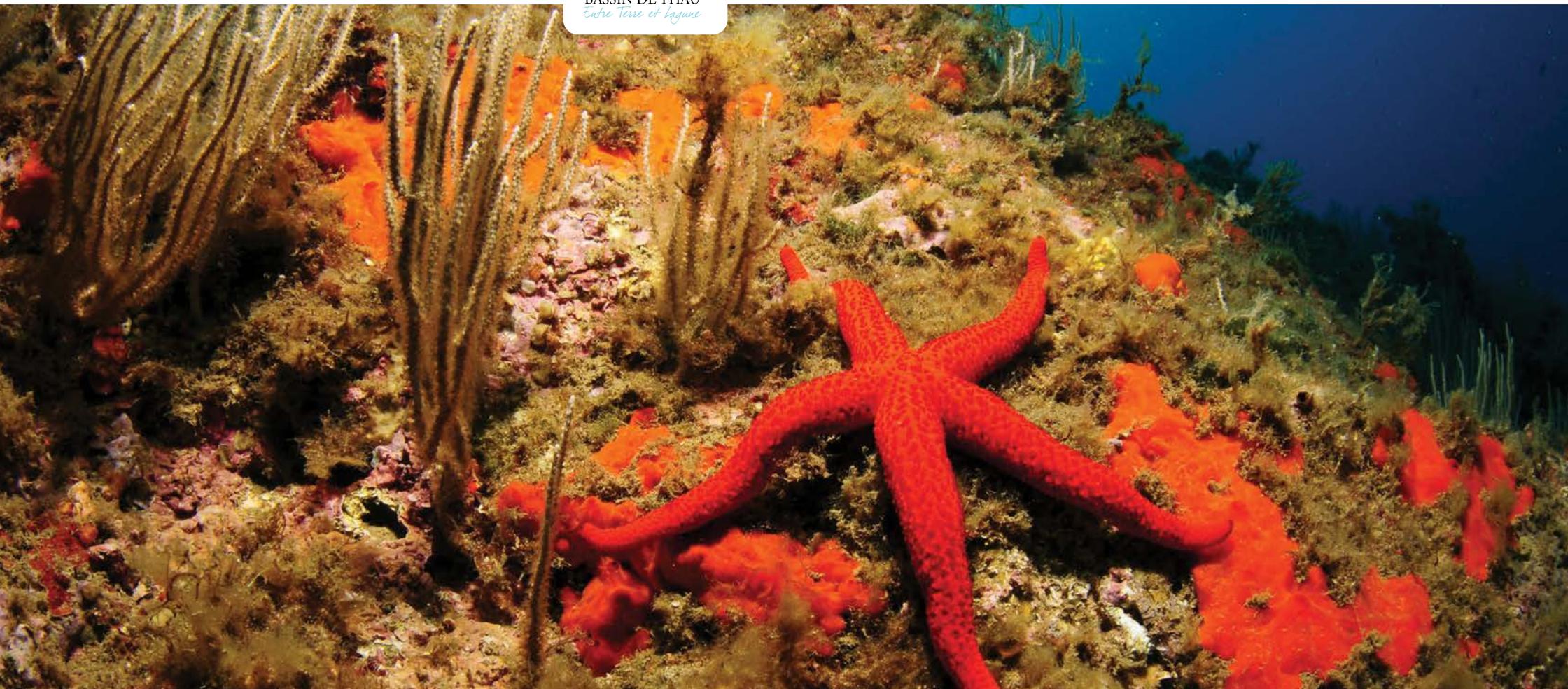
POURQUOI CE GUIDE ?

Être un usager de la mer peut être considéré comme un privilège.

La Méditerranée est si étonnante... !

Ce guide vous présente des solutions simples pour vous accompagner dans l'amélioration de vos pratiques de plaisance dans le but de préserver la biodiversité marine.

Matériaux, produits et équipements progressent, parallèlement à la mise en place de mesures réglementaires pour la préservation de notre espace aquatique. Il nous incombe d'en faire bon usage dans les meilleurs délais.





Écogestes Méditerranée s'inscrit dans la campagne nationale « Ecogestes nautisme et plaisance » soutenue par l'Office Français de la Biodiversité.

«L'OFB est un établissement public dédié à la protection et la restauration de la biodiversité, terrestre et marine, en métropole et dans les Outre-mer ; il accompagne l'Etat pour porter les engagements et l'action des ministères de la transition écologique et de l'Agriculture.

Portant l'attention sur la richesse et fragilité des espaces marins qui procurent de nombreux services à l'humanité (notamment régulation du climat, énergie,

alimentation, loisirs et bien être...), l'OFB agit et soutient des initiatives qui permettront la durabilité de nos usages dans ces écosystèmes. Les campagnes Ecogestes sont déployées en mer et dans les ports, à destination des plaisanciers, afin de les engager à adopter les bons réflexes pour une navigation responsable. Ces gestes contribuent ainsi à la protection des écosystèmes marins. Passionnés de la mer, les plaisanciers sont des partenaires essentiels pour la préservation des milieux marins.

La méthode de communication engageante utilisée comme levier dans ces campagnes a fait ses preuves depuis plusieurs années sur la façade Méditerranéenne et a permis d'accompagner des évolutions des comportements.

L'OFB soutient pleinement la démarche « Ecogestes » et souhaite la consolider dans une dynamique nationale, en partenariat avec les acteurs du nautisme français. Cette campagne s'étend et s'adresse aujourd'hui à tous les plaisanciers de Bretagne, Normandie et Méditerranée en France Métropolitaine.

Ce programme vient compléter le programme « Econaviguer dans les eaux françaises » en faveur d'une navigation responsable que l'OFB soutient également. « Ecogestes nautisme et plaisance » s'inscrit en complémentarité des actions des acteurs du nautisme.

La Confédération du Nautisme et de la Plaisance est très attachée à ce que les activités socio-économiques de la plaisance et ce qu'elle procure à ses pratiquants puissent se poursuivre durablement en intégrant les enjeux environnementaux et les pratiques responsables. Les campagnes Ecogestes agissant au cœur de la pratique des plaisanciers sont donc particulièrement intéressantes pour poursuivre les efforts vers la préservation des milieux maritimes. Depuis 2024, la CNP soutient et accompagne le déploiement des campagnes agissant sur chaque façade maritime française et rassemblées au niveau national sous « Ecogestes nautisme et plaisance ».

Avec le soutien financier de l'Office Français de la Biodiversité



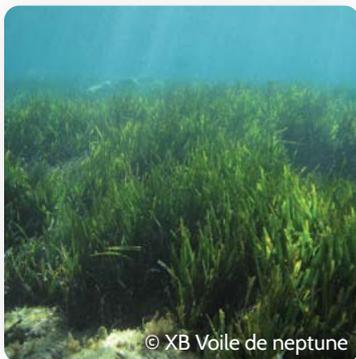
Avec le soutien de la CNP



SOMMAIRE

Édito - p. 3
La biodiversité méditerranéenne - p. 10
Le littoral en région Occitanie, un espace partagé - p. 12
Les ports de plaisance en Occitanie - p. 14
Les espaces protégés sur le littoral d'Occitanie - p. 16
La législation à connaître - p. 18
Les écogestes - p. 20
1 - Les eaux noires - p. 22
2 - Les eaux grises - p. 24
3 - Les déchets - p. 26
4 - Le gaspillage d'eau - p. 28
5 - L'ancrage - p. 30
6 - Mes activités à bord - p. 32
7 - La pollution sonore - p.36
8 - Les hydrocarbures - p. 38
9 - Les peintures anti-salissures - p. 40
10 - La (dé)construction d'un bateau - p. 42
Des outils pour aller plus loin - p. 44
Le réseau ALIEN Occitanie - p. 48
Partenaires techniques et financiers - p. 52
Les structures ambassadrices - p. 54
Coordination régionale en région Occitanie - p. 55
Contacts utiles - p. 55
Bulletin d'engagement - p. 56
Remerciements - p. 58

LA [BIODIVERSITÉ MÉDITERRANÉENNE]



© XB Voile de neptune

Herbiers de Posidonie

Espèce endémique de Méditerranée, la posidonie est une plante vivace à fleurs. Elle se développe sous forme de grandes « prairies ». C'est une espèce protégée, il est interdit de la prélever. En Occitanie, on la retrouve au cap d'Agde, sur la côte Palavasienne et des Albères



© Patrick Louisy

Coralligène

Produit par l'accumulation d'algues calcaires encrustantes formant des « bio-constructions », colonisées par une multitude d'animaux, c'est l'un des plus importants écosystèmes marins de Méditerranée. Il abrite près de 1700 espèces (animales et végétales).



© Patrick Louisy

Fonds sableux

Composés de grains de roches sédimentaires, de matières organiques (coquillages réduits en morceaux) plus ou moins grossiers et de particules très fines (vase). De nombreux animaux peuplent ces fonds.



© Xavier Boutelleau

Pleine eau

C'est la colonne d'eau entre la surface et le fond de la mer. C'est un lieu de vie important pour de nombreuses espèces, des cétacés jusqu'au plancton (premier maillon de la chaîne alimentaire).

Vous avez vu un oiseau blessé ou mort ?

Signalez-le vite à la LPO Occitanie :
Centre Régional de Sauvegarde de la Faune Sauvage au 04.48.20.43.11 (9h - 12h) ou crsfs.herault@gmail.com



Vous avez vu une tortue blessée ou échouée ?

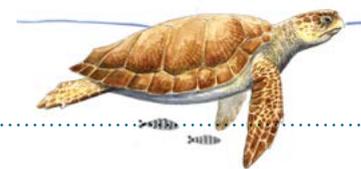
Ne touchez surtout pas l'animal et contactez vite le CestMed, centre de soins et de sauvegarde des tortues marines au 06.17.16.95.09



© Cyril Girard

Mouette mélanocéphale

On la croise sur les plages et les ports de pêche. Elle se nourrit essentiellement d'insectes mais aussi de poissons et mollusques qu'elle chasse à la surface de l'eau. C'est une espèce protégée.



© Cyril Girard

Tortue caouanne

Elle peut mesurer jusqu'à 92 cm. Elle vit près des côtes à fonds meubles et durs. Carnivore, elle s'alimente de crustacés, poissons, mollusques et méduses. Elle se reproduit en mer et pond ses œufs sur terre. Cette tortue est protégée en France.



© Patrick Louisy

Hippocampe moucheté

Ce poisson osseux peut mesurer jusqu'à 16 cm. Il se nourrit de zooplancton, larves et petits crustacés, à l'aide de sa mâchoire allongée, par aspiration. Il vit principalement dans les herbiers et sur fonds rocheux et coralligène.



© NASA

Grand dauphin

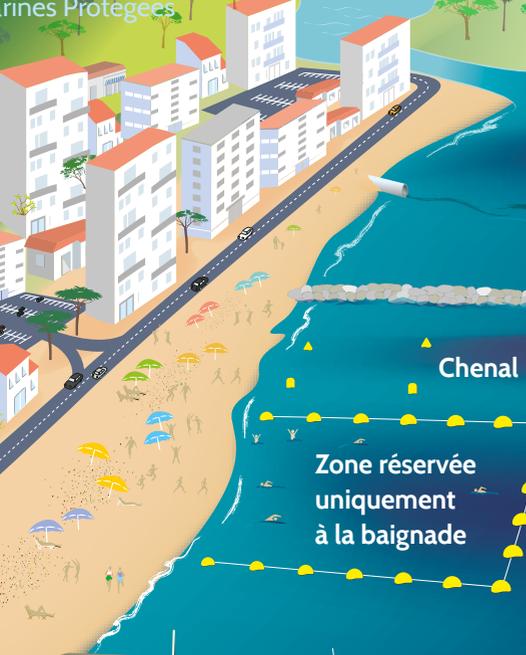
Il peut mesurer jusqu'à 3 m. Il vit essentiellement près des côtes et se nourrit de poissons. En France, il est sur la liste des mammifères marins protégés.

LE LITTORAL EN RÉGION OCCITANIE...

UN ESPACE [PARTAGÉ !]

raux
ts

ines Protégées



• **Tourisme**
8 millions de touristes/an
sur le littoral

Chenal

Zone réservée
uniquement
à la baignade

• **Nautisme**
635 millions de chiffre d'affaires
1330 entreprises
Près de 9 000 emplois

• **Plaisance**

bande des 300 m

• **3 ports de commerce** (Sète, Port la Nouvelle, Port Vendres)
• **Port de Sète - Sud de France** : Port international
de passagers et de véhicules (car-ferries)

• **Voile**
4^{ème} au niveau national
5086 licenciés en 2021
79 clubs de voile

• **Pêche professionnelle**
621 unités de pêche
Environ 1 262 marins

• **Conchyliculture**
Plus de 12 000 T /an

• **Plongée**
84 clubs associatifs
35 centres professionnels

Les côtes d'Occitanie abritent des écosystèmes littoraux et marins complexes et fragiles. C'est aussi un lieu où les usages sont nombreux et variés. Il est important de veiller à préserver chacun de ces usages tout en veillant à préserver les écosystèmes marins, lagunaires et fluviaux, sources d'une riche biodiversité.



LES PORTS DE [PLAISANCE]



© Union des Villes Portuaires d'Occitanie

DU LITTORAL D'OCCITANIE

L'Occitanie est un territoire de navigation renommé, combinant des ports fluviaux, lagunaires et maritimes.

On compte un total de 70 ports de plaisance pour un total d'environ 33 000 places. Ces ports sont répartis le long des 220 kilomètres de rivages et des 250 kilomètres de canaux (Canal du Midi et Canal du Rhône à Sète) et sur les 4 départements maritimes de la région.

Les ports deviennent des lieux à multi-facettes, accueillant des plaisanciers à l'année ou des plaisanciers en escale, des professionnels du nautisme mais également des touristes. Ils s'affirment ainsi comme de véritables lieux de vie ancrés dans la dynamique communale.

Les ports sont donc aujourd'hui de véritables leviers d'aménagement touristique et de développement économique pour l'attractivité des villes portuaires.

La Région Occitanie, à travers le Plan Littoral 21, accompagne la modernisation et le développement de ces stations littorales en cohérence avec les besoins des usagers et des enjeux environnementaux. Elle a lancé, avec la création du Parlement de la Mer en 2013 et avec l'appui de l'Union des Villes Portuaires d'Occitanie (UVPO), une forte dynamique de réflexion et d'impulsion pour accompagner la mutation des ports de plaisance et du nautisme au niveau régional.



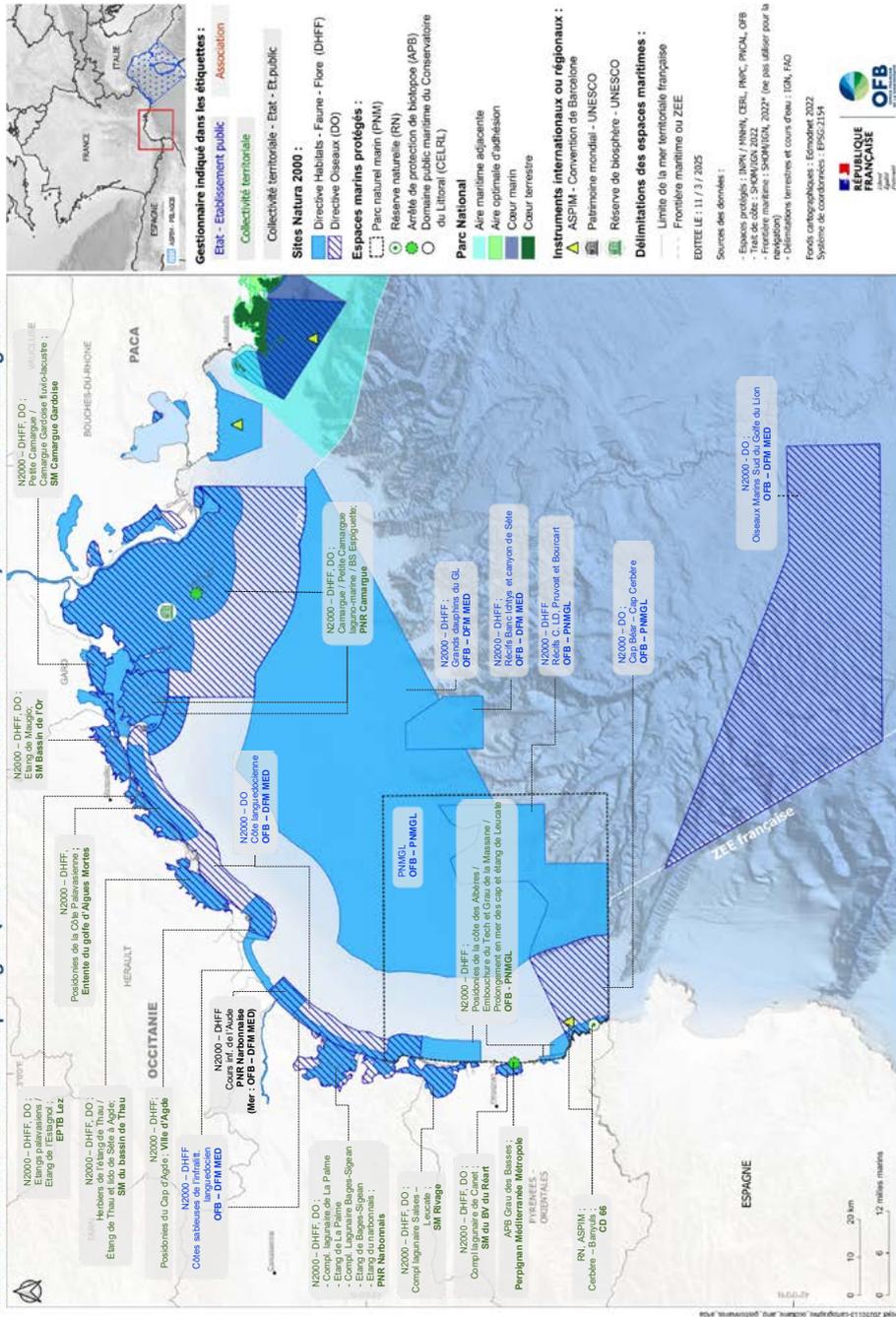
Pour aller plus loin :

www.ports-occitanie.com

www.facebook.com/portsoccitanie

LES ESPACES [PROTÉGÉS]

FAÇADE MÉDITERRANÉE - OCCITANIE Gestionnaires des Aires marines protégées (sites exclusivement marins - sites mixtes) et sites Natura 2000 lagunaires



SUR LE LITTORAL D'OCCITANIE



Le littoral d'Occitanie compte 14 sites Natura 2000 en mer, un parc naturel marin, une réserve naturelle nationale marine, deux cantonnements de pêche et un parc naturel régional. Ces espaces protégés ont une superficie totale d'environ 5 225 km² avec des mesures de gestion dédiées. Les sites Natura 2000 en mer sont issus de deux directives européennes (habitat faune flore et oiseaux), l'état français s'assure de la bonne application et du respect des mesures de son document d'objectif.

Il existe également un chapelet d'espaces protégés sur les milieux lagunaires, dont les enjeux sont en lien direct avec le milieu marin ; poissons et oiseaux transitent entre les lagunes à la mer pour s'alimenter, se reproduire...

Les animateurs de ces espaces appartiennent à différentes structures : l'office français de la biodiversité (OFB), les collectivités locales, les syndicats mixtes, etc. Ils mettent en œuvre des mesures spécifiques de protection, autour des usages (plaisance, pêche).

Avant de vous rendre sur l'un de ces sites, renseignez-vous auprès du gestionnaire sur la réglementation. L'application Nav&CO est un moyen fiable de vous tenir au courant des réglementations dans aires marines protégées (AMP). Sur l'AMP d'Agde, l'application dédiée, vous donnera les informations nécessaires pour y naviguer.

Aires Marines Protégées et lagunes littorales

Pour préserver la biodiversité marine et les services rendus par les océans, la France a choisi de mener une politique volontariste de création et de gestion d'Aires Marines Protégées à travers sa stratégie nationale pour les aires protégées 2030, adoptée en 2021.

Depuis le 1er janvier 2023, la loi 3DS a redéfini la gouvernance du réseau Natura 2000 en France. Les régions (collectivités territoriales) assurent la gestion des sites Natura 2000 terrestres et certains mixtes (par exemple les lagunes). Le site Natura 2000 de Thau et celui de Salses-Leucate ont rejoint le réseau des « Aires Marines Protégées » françaises. Les sites marins sont sous l'autorité de l'état, avec la mise en place d'une gouvernance (comité de pilotage).

Pour en savoir plus : www.amp.milieufrance.fr

Pour aller plus loin :

www.pole-lagunes.org

www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr

www.inpn.mnhn.fr/viewer-carto/espaces



LA [LÉGISLATION]



DES [LOIS] CONTRE LES EAUX USÉES ET LES REJETS EN MER

Le rejet d'eau usée en mer est encadré dans le droit français :

- Le rejet des eaux usées traitées est autorisé à 3 milles nautiques et à une vitesse de 4 nœuds (article 213-4.11 du code des transports et annexe IV de la convention MARPOL)
- Le rejet des eaux usées non traitées est autorisé à 12 milles nautiques et à une vitesse de 4 nœuds (article 213-4.11 du code des transports et annexe IV de la convention MARPOL)
- Est puni de deux ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende, le fait de déverser dans la mer des substances ayant des effets nuisibles sur la santé ou des dommages sur la flore et la faune. (Article L216-6 du Code de l'environnement).

Tout rejet d'eaux usées est interdit dans les zones de baignades, de conchyliculture et dans les aires marines protégées. Le capitaine rejetant par imprudence, négligence ou inobservation des lois et de la réglementation encourt 4000€ d'amende (Article L218-19 du Code de l'environnement). Les navires de plaisance équipés de toilettes et construits après le 1er janvier 2008, qui accèdent aux ports maritimes et fluviaux ainsi qu'aux zones de mouillages, doivent être munis d'une installation permettant soit de stocker soit de traiter les eaux usées de ces toilettes. Cette directive européenne est matérialisée par le marquage CE (Directive 2013/53/UE et Article L341-13-1 du Code du tourisme).



DES [LOIS] CONTRE LES DÉCHETS

- Toute personne qui produit ou détient des déchets en est responsable jusqu'à leur élimination (Article L541-2 du Code de l'environnement).
- Aucun déchet, de quelque nature que ce soit, ne peut être jeté par-dessus bord (Annexe V Convention MARPOL).
- Il est interdit de porter atteinte au bon état et à la propreté du port et de ses installations, notamment en jetant dans les eaux du port tout déchet, objet, terre, matériau ou autre (Article L5335-2 du Code des transports). Le non-respect de cette interdiction est passible d'une amende de 1 500€.
- Le port doit mettre en œuvre un plan de réception et de traitement des déchets, approuvé par un arrêté préfectoral et consultable en capitainerie (Arrêté du 11 août 2022).



DES [LOIS] CONTRE LES HYDROCARBURES

- Il est interdit de rejeter des hydrocarbures en mer (Annexe I de la Convention MARPOL).

À CONNAITRE



DES [LOIS] ET [OUTILS] POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA BIODIVERSITÉ

Les atteintes à l'environnement sont encadrés par deux régimes : la responsabilité environnementale (porté par des personnes morales) et le préjudice à l'environnement (porté par des personnes morales ou physiques). Le respect de ces régimes est assuré par la police de la nature en matière de biodiversité, et la police administrative et judiciaire.



À l'échelle européenne :

- La faune et la flore sauvages (habitats et espèces) constituent un patrimoine naturel d'intérêt majeur qui doit être préservé et transmis aux générations futures (convention de Berne, 1979).
- La directive cadre européenne pour le milieu marin (DCSMM) vise à l'atteinte et au maintien du bon état écologique des eaux marine. Elle est inscrite et mise en œuvre dans le droit français au travers des documents stratégiques de façade (DSF) et des plans d'actions pour le milieu marin (PAMM).



À l'échelle nationale :

- Le Livre Bleu (stratégie nationale pour la mer et les océans) issu du Grenelle de la mer (2009) définit les enjeux et les priorités de la politique maritime française. Il a pour objectif d'impulser la transition écologique, de développer l'économie bleue durable et d'atteindre un bon état écologique du milieu marin et littoral.
- « *La protection des espaces naturels et des paysages, la préservation des espèces animales et végétales [...] sont d'intérêt général. Il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel dans lequel il vit.* » (Loi n°76-629, 10 juillet 1976).
- « *L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général.* » (Article L210-1 du Code de l'environnement).



DES [ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX] POUR LE MOUILLAGE

- Depuis 2020, l'arrêté préfectoral (n°123/2019) réglementant le mouillage en Méditerranée française est entré en vigueur. L'article 6 de l'arrêté porte précisément sur la protection de l'environnement :

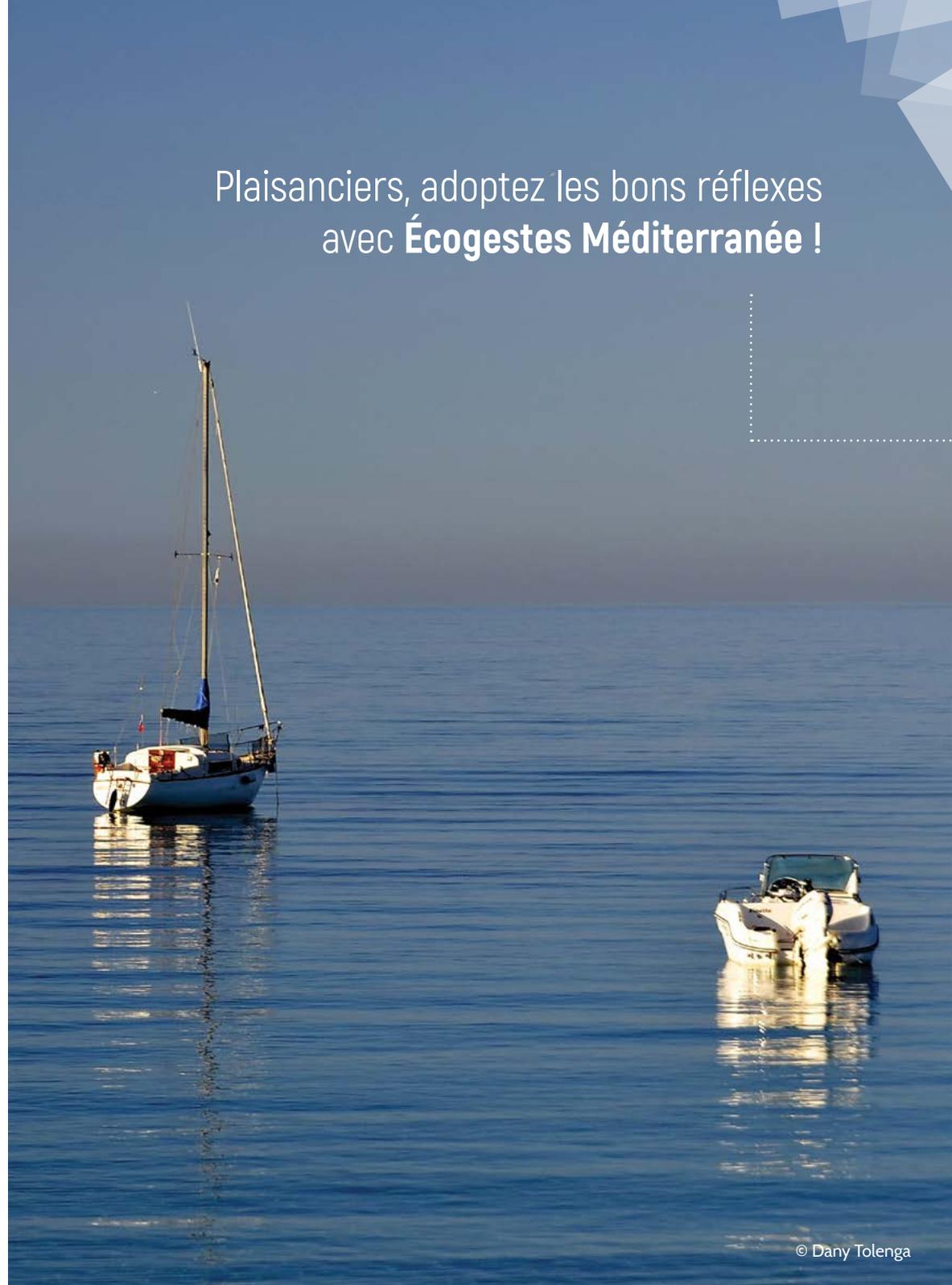
« *Le mouillage des navires ne doit, ni porter atteinte à la conservation, ni conduire à la destruction, à l'altération d'habitats d'espèces marines végétales protégées. Il est interdit de mouiller dans une zone correspondant à un habitat d'espèces marines végétales protégées lorsque cette action est susceptible de lui porter atteinte* ».



ÉCOGESTES méditerranée

Occitanie

Plaisanciers, adoptez les bons réflexes
avec **Écogestes Méditerranée** !



LES [EAUX NOIRES]

Les **eaux noires** sont les **eaux usées des WC**. Sur le bateau, elles sont généralement rejetées directement dans le milieu marin, sans épuration.

Deux choses les rendent nocives pour le milieu naturel :

- les résidus pharmaceutiques (médicaments) et les additifs chimiques (désodorisants, etc.) qu'elles peuvent éventuellement contenir,
- leur concentration (notamment dans une zone avec beaucoup de bateaux et un faible renouvellement de l'eau).

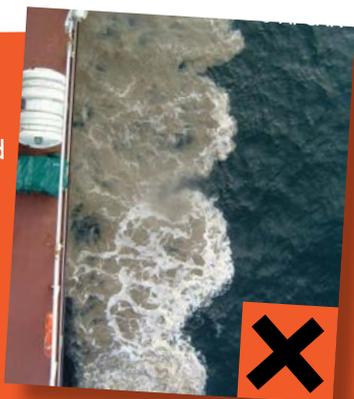
Les eaux noires :

× **Engendrent de graves risques sanitaires** pour l'Homme. Quand elles sont rejetées près des zones de baignades, les bactéries pathogènes, parasites et virus présents peuvent provoquer gastro-entérite, typhoïde, salmonellose...

× **Perturbent les écosystèmes**. En forte concentration, l'urine et les excréments accélèrent le développement de la végétation aquatique et l'appauvrissement du milieu en oxygène. C'est ce qu'on appelle l'eutrophisation.

× **Créent des risques économiques**. Lorsque ces phénomènes d'eutrophisation sont extrêmes (épisode de malaïgue, ils provoquent des mortalités importantes dans les zones d'élevage. Une forte concentration en bactéries pathogènes près des zones de conchyliculture mène à l'interdiction de la vente des produits de l'élevage.

× **Menacent la vie marine**. Les résidus médicamenteux peuvent avoir un impact sur la vie marine, en modifiant par exemple le sexe de certains organismes vivants. Les additifs chimiques sont eux aussi nocifs pour la biodiversité marine.



Tout rejet d'eaux usées est interdit dans les ports et la bande des 12 milles nautiques !



FLASHEZ LE CODE !

Plus d'info en vidéo.

Ecogestes#2 : J'utilise les sanitaires du port quand je suis à quai.

LES [EAUX NOIRES]

JE M'ENGAGE AVEC [ÉCO] GESTES



En utilisant mes WC marins loin des eaux de baignade

Si un rejet en mer est nécessaire, il est obligatoire de le faire loin des côtes. Ne pas jeter de solvants, détergents ou produits chimiques dans les toilettes du bateau, et préférer des produits d'origine végétale ou éco-labellisés pour les nettoyer !



En empruntant les sanitaires présents à quai

Au port, il est important d'utiliser les sanitaires présents à quai. Ils sont directement reliés à la station d'épuration.



En installant un système de récupération ou de traitement

■ Il permet d'éviter les rejets en mer. Le coût varie en fonction du navire. Renseignements auprès des magasins d'accastillage.

■ Utiliser les toilettes et bacs de rétention conformément au mode d'emploi et les entretenir régulièrement pour un bon fonctionnement.

■ Il existe d'autres systèmes de collecte et de traitement : mini-station d'épuration embarquée (ex : électroscan, électrolyse), wc chimique, toilettes sèches.



En vidangeant ma cuve de récupération avec le système de pompage du port

■ La plupart des ports sont désormais équipés de stations de pompage des eaux noires pour éviter la vidange en mer. Renseignements auprès des capitaineries.



Système de pompage (fixe) des eaux noires à Leucate



Système de pompage (mobile) des eaux noires à Sainte-Marie-la-Mer

LES [EAUX GRISES]

Les eaux grises comprennent les **eaux de lavage intérieures** (évier, lavabo, douche, etc.) et **extérieures** (quai, pont).

Ces eaux contiennent des résidus de savons ou de détergents à base d'agents nettoyants. Ces tensioactifs rendent les graisses solubles dans l'eau, ce qui permet de les éliminer de l'assiette ou de l'objet nettoyé. Malheureusement, ces tensioactifs posent problème.

Les eaux grises :

× **Perturbent les échanges d'oxygène.** À la surface, les détergents rejetés dans l'eau limitent les échanges d'oxygène entre l'air et l'eau, comme les hydrocarbures.

× **Menacent la vie marine.** Les eaux grises génèrent des inhibitions de croissance (les herbiers y sont particulièrement sensibles). Ils sont également susceptibles de modifier le comportement des animaux en réduisant par exemple les mouvements d'ouverture, de fermeture et d'enfouissement des coquillages.

× **Sont dangereuses pour l'être humain.** Les produits d'entretien contiennent des parfums et colorants d'origine chimique, qui sont inutiles et onéreux. Certains sont allergisants, voire cancérigènes.

× **Accentuent l'érosion du littoral.** En arrivant à terre, les embruns contaminés par les eaux grises se fixent sur les végétaux et les rendent vulnérables. La perte de ces végétaux accentue l'érosion du littoral.



C'EST QUOI UN [ÉCOLABEL] ?

C'est un outil de reconnaissance de la qualité écologique d'un produit qui garantit une qualité d'usage et une limitation des impacts sur l'environnement.

Il est attribué à des produits selon plusieurs critères (consommation de matière première et d'énergie, production de déchets, émission dans l'eau et dans l'air) sur l'ensemble de son cycle de vie (depuis l'extraction des matières premières jusqu'à la fin de vie, en passant par son utilisation). www.ecolabels.fr

2 écolabels sont délivrés en France :

- NF Environnement pour le marché français
- L'Écolabel Européen pour le marché de l'Union européenne

Il existe aussi **ECOCERT**, organisme de contrôle et de certification qui développe ses propres cahiers de charges. www.ecocert.com

LES [EAUX GRISES] JE M'ENGAGE AVEC [ÉCO] GESTES



En utilisant les équipements portuaires

Utiliser en priorité les douches, lavabos et éviers des équipements portuaires reliés aux stations d'épuration, plutôt que ceux des bateaux.



En limitant ma consommation

Respecter les doses prescrites et être vigilants sur les quantités utilisées. Même les produits labellisés, utilisés en trop grande quantité, peuvent devenir néfastes pour le milieu : la capacité d'un milieu naturel à absorber des produits est limitée !



En préférant des produits d'origine végétale ou éco-labellisés

■ **Les produits contenant des tensioactifs d'origine naturelle** (intitulés : « tensioactifs anioniques ou non ioniques d'origine végétale » et « savon végétal ») et **des principes actifs naturels** sont des produits multi-usages très efficaces et moins polluants (ex : savon noir, savon de Marseille, pierre d'argile, etc).

■ **Attention à l'étiquetage** : les mentions non officielles comme « protège/respecte l'environnement » ou « spécial mer » ne donnent aucune garantie. Le critère de biodégradabilité est, en soi, peu parlant tant qu'il n'est pas complété par une proportion, une durée et une estimation des résidus.



FLASHEZ LE CODE !
Plus d'info en vidéo.
Ecogestes#1 : J'utilise des produits écolabellisés.

Quelques certification et label
auxquels vous fier
lors de l'achat de vos produits :



Pour aller plus loin

Pour en savoir plus sur pourquoi se fier à l'écolabel européen, rendez-vous sur le site de l'ADEME - Agence de la transition écologique :

www.librairie.ademe.fr/economie-circulaire-et-dechets/5369-pourquoi-se-fier-a-l-ecolabel-europeen.html



LES [DÉCHETS]

D'après un rapport de WWF (juin 2018), les déchets retrouvés en mer sont à 95% des déchets plastiques. Cette pollution est devenue un fléau mondial : ce n'est pas moins de 5 « continents » formés de plastiques que l'on retrouve dans les océans. En se dégradant, les plastiques se transforment peu à peu en micro-plastiques, qui se mélangent au plancton et affectent ainsi toute la chaîne alimentaire.

La mer Méditerranée est particulièrement impactée puisqu'elle est devenue la 6^{ème} zone au monde ayant le plus de plastique. Elle concentre 7% des micro-plastiques présents dans les océans alors que sa superficie ne représente que de 1% de la surface mondiale des océans.

Les déchets :

- × **Menacent la faune.** En cas d'ingestion (les animaux les confondent avec leurs proies), ils provoquent des occlusions intestinales. Le plastique est composé de substances nocives (phtalate, bisphénol) qui sont des perturbateurs endocriniens. Outre l'ingestion, les déchets peuvent également piéger les animaux par enchevêtrement.
- × **Nuisent à l'esthétique des paysages littoraux et au tourisme.**
- × **Sont dangereux pour la navigation** en cas de collision ou d'enroulement dans l'hélice et pour les baigneurs (verres, métaux, déchets médicaux, etc.).
- × **Créent une pollution de l'air (fabrication, transport, incinération) et des sols (enfouissement).**
- × **Coûtent cher aux communes.** Le ramassage représente un budget conséquent.



CHIFFRES CLÉS & [CHOC]

500 000 tonnes

de déchets jetés dans les eaux européennes chaque année soit 1,5 kg par seconde !

1,25 million

de fragments plastiques par km² retrouvés en moyenne dans la Méditerranée

Source : WWF France



FLASHEZ LE CODE !

Plus d'info en vidéo.

Ecogestes#4 : J'utilise les bornes de tri pour vider mes déchets

Ecogestes#5 : Je respecte les consignes du point propre lors du carénage

LES [DÉCHETS]

JE M'ENGAGE AVEC [ÉCO] GESTES



Avant de partir :

- **En appliquant la règle des 3 R : Réduire, Réutiliser, Recycler.** Le meilleur déchet reste celui que l'on ne produit pas !
- **En évitant** les produits sur-emballés : gain d'espace et économies garantis !
- **En ôtant tous les emballages** des produits que vous embarquez.
- **En bannissant le « jetable » et le plastique** (piles, vaisselle, , etc.). Des alternatives durables, réparables, rechargeables et plus économiques existent !



En mer :

- **En organisant le tri à bord !**
- **En prenant garde aux pertes** dues au vent ou aux mouvements du bateau.
- **En séparant les matières organiques des emballages à trier.**



Au port :

- **En amenant les déchets au point propre.** Beaucoup de ports proposent des bacs de tri sélectif (verre, carton, emballages, déchets ménagers, aluminium, etc). Ces déchets sont pris en charge par la collectivité et non par la mer !



De manière générale :

- **En utilisant un cendrier de poche.** Un mégot pollue 500 litres d'eau.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les feux de détresse ont une durée de vie limitée, liée aux matériaux potentiellement dangereux qui les composent. Ils ne doivent pas être jetés aux ordures ménagères ni en déchetterie.

Tous les feux à mains, fumigènes et fusées parachutes sont pris en charge (qu'ils soient utilisés par les plaisanciers ou des professionnels – qu'ils soient périmés ou non ainsi que les produits utilisés). Le dépôt peut se faire en magasin d'accastillage - **SANS OBLIGATION D'ACHAT.**

www.pyreo.fr



LE [GASPILLAGE D'EAU]

L'eau est une denrée rare qu'il faut économiser car elle n'est pas inépuisable. Elle est au cœur des enjeux du développement durable. **Les ressources en eau, ainsi que la gamme de services qu'elles peuvent rendre, contribuent à la réduction de la pauvreté, à la croissance économique et à la sauvegarde de l'environnement.** 37 pays dans le monde connaissent un stress hydrique extrêmement élevé.

Il est impératif de **réduire notre consommation d'eau douce** pour préserver ce bien précieux pour les générations futures. Il est également important de mettre en œuvre des solutions pour le maintien d'une eau de bonne qualité à la fois pour notre santé et pour l'environnement.

L'Organisation des Nations Unies organise chaque année le 22 mars, la **journée mondiale de l'eau** pour attirer l'attention sur l'importance de l'eau et de promouvoir la gestion durable des ressources en eau douce.

www.un.org

CHIFFRES CLÉS & [CHOC]

L'eau douce accessible ne représente que **0,26%** de l'eau sur Terre.

2 L d'eau par jour sont nécessaires à la survie de chaque être humain.

2 milliards de personnes sont affectées par le stress hydrique sur Terre.

2,1 milliards de personnes ne disposent pas d'eau potable chez elles.

700 millions de personnes dans le monde pourraient être déplacées en raison d'une aggravation de la pénurie en eau d'ici à 2030.

Source : ONU-Eau



Vous ne savez pas si des arrêtés de restriction d'eau s'appliquent dans votre région ?

Rendez-vous sur www.vigieau.gouv.fr pour savoir si vous êtes concernés par ces mesures.

LE [GASPILLAGE D'EAU] JE M'ENGAGE AVEC [ÉCO] GESTES



En fermant le robinet pendant que je lave mes équipements

- Il faut utiliser l'eau seulement lorsque c'est nécessaire.
- Il est possible d'acheter un pistolet « stop-eau » qui coupe le débit dès qu'on lâche le robinet.
- Les réducteurs de débit d'eau vont de pair avec ce type d'appareil et permettent de réduire considérablement la quantité d'eau déversée. On en trouve dans les magasins de bricolage.



En étant vigilants aux fuites

- Il faut remplacer les tuyaux percés pour éviter les fuites ou les robinets qui gouttent (un robinet qui goutte consomme 4 litres / heure).
- Il existe également des appareils qui repèrent les fuites (détecteur de fuite).



En récupérant les eaux de pluie

Avec un bidon ou une bâche, il est facile de fabriquer un conteneur d'eau de pluie pour rincer tout son matériel.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Certains ports s'équipent aujourd'hui de bornes intelligentes qui permettent de mieux maîtriser la consommation d'eau et d'électricité. En effet, elles sont en capacité d'identifier les surconsommations et donc d'éventuelles fuites.

Ces bornes intelligentes peuvent également informer sur de nombreuses autres variables comme le niveau d'eau du navire ou encore un départ de feu.



FLASHEZ LE CODE !
Plus d'info en vidéo.
Ecogestes#7 : Je limite mon utilisation d'eau

En 2024, l'association LABELBLEU et le département des Pyrénées-Orientales ont développé un marque page et un guide en ligne sur la problématique de la gestion de l'eau dans les ports. Le guide référence les différentes solutions d'écoresponsabilité et de sobriété mises en œuvre par chaque gestionnaire.

Rendez vous sur : www.assolabelbleu.canalblog.com

LES ÉCOGESTES
Ce n'est pas la mer à boire !

- Protégeons l'eau dans les ports des Pyrénées-Orientales
- Accéder à la réglementation spécifique dans chaque port
- Vidéo : Économiser l'eau sur mon bateau
- Nettoyer son bateau à l'eau de mer ou du moulin à l'échouage, c'est plus économique qu'au jet d'eau !
- Utiliser du matériel hydroéconome, c'est économiser jusqu'à 50% d'eau !
- Consommer « intelligent » du carburant.
- Éviter de laisser couler l'eau inutilement, changez rapidement les joints et les joints défectueux.
- Prendre une douche courte : 30 secondes pour l'eau chaude et 1 minute pour l'eau froide.
- Détecter et réparer les fuites : robinets, joints, joints défectueux (marquage d'eau).

ÉCOGESTES méditerranée | ASSOCIATION LABELBLEU

L' [ANCRAGE]

Les ancres sont susceptibles de détériorer des fonds sous-marins remarquables et indispensables aux écosystèmes.

En Occitanie et en Méditerranée, les habitats les plus vulnérables sont les herbiers de posidonie et de zostères ainsi que le coralligène.

■ La posidonie en mer ou d'autres plantes comme les zostères en lagune forment de véritables prairies sous-marines appelées herbiers. Ces herbiers ont un rôle écologique essentiel pour la biodiversité et sont des zones d'accueil, de refuge et de nourrissage pour de nombreuses espèces. De plus, ils contribuent à l'oxygénation du milieu. Pour toutes ces vertus, la posidonie comme les zostères sont strictement protégées en Méditerranée.

■ Le coralligène, croît chaque année de quelques millimètres seulement. Il est donc très sensible aux impacts mécaniques comme l'ancrage.

L'ancrage :

× **Dégrade les écosystèmes** (écrasement des feuilles, raclage ou « labourage » de l'ancre, frottement de la chaîne...).

× **Empêche les herbiers de se régénérer.** La posidonie ne vit qu'en Méditerranée et sa croissance est lente et fragile (10 cm/an). À chaque mauvais ancrage, ce sont environ 250 feuilles qui sont arrachées.

× **Dissémine des espèces invasives** comme la caulerpe ou des **espèces non-indigènes (ENI).**

× **Peut dévaster un fond marin** en une seule saison sur les zones de haute fréquentation.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Il est interdit de mouiller dans une zone correspondant à un habitat d'espèces végétales marines protégées, comme les herbiers de posidonie, lorsque cette action est susceptible de lui porter atteinte.*

* Article 6 de l'arrêté préfectoral n°123/2019 fixant le cadre général du mouillage et de l'arrêt des navires dans les eaux intérieures et territoriales françaises de Méditerranée. Retrouvez l'arrêté complet ici : www.premar-mediterranee.gouv.fr/arretes

L' [ANCRAGE]

JE M'ENGAGE AVEC [ÉCO] GESTES



■ **En vérifiant si la zone est protégée** (carte espaces protégés) en s'assurant que la réglementation n'interdit pas le mouillage.



■ **En préférant les zones sableuses** pour déposer mon ancre (zones repérables depuis la surface à leur couleur claire ou grâce aux applications Nav&Co et Donia présentées ci-dessous), et en évitant la périphérie des habitats sensibles (comme les herbiers ou le coralligène).



■ **En utilisant, lorsque c'est possible, les zones de mouillages et d'équipements légers (ZMEL)** comme ceux de qui sont équipés de bouées fixes qui permettent d'éviter l'utilisation de l'ancre.



■ **En utilisant une longueur de chaîne adaptée** (5 fois la hauteur d'eau)



■ **En remontant l'ancre à l'aplomb du bateau** pour éviter le raclage du fond. Vous pouvez aussi utiliser un orin (bouée attachée à l'ancre - schéma ci-contre) pour mieux la localiser.



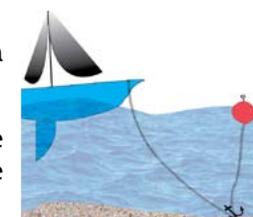
■ **Quelle que soit ma zone de navigation, j'identifie les zones de mouillage adaptées** en utilisant les **applications Nav&Co ou Donia.**



FLASHEZ LE CODE !

Plus d'info en vidéo.

Ecogestes#6 : Je pratique un ancrage respectueux des fonds marins



ESPACE PLAISANCIER [CONNECTÉ]

DONIA est une application gratuite qui vous permet de naviguer en direct sur des cartes qui vous indiquent la nature des fonds marins (herbiers de posidonies, bancs sableux ou rocheux) pour savoir où ancrer en Méditerranée française uniquement.
>> www.donia.fr



Nav&Co est une application gratuite qui donne de l'information sur l'environnement de l'utilisateur de la bande côtière directement sur son smartphone (faune, flore, réglementation, balisage des côtes).
>> bit.ly/EG-navco



[Le saviez-vous ?] Les zones de mouillages et d'équipements légers (ZMEL) sont des zones où des bouées d'amarrage sont installées afin d'accueillir les bateaux dans des conditions respectueuses des impératifs de sécurité et de l'environnement. Plus d'info en vidéo sur le site du Parc Naturel Marin du Golfe du Lion >> www.bit.ly/EG-ZMEL

LES [ACTIVITÉS] À BORD

La pratique de la plaisance va souvent de pair avec d'autres usages de la mer. Il est en effet courant que les plaisanciers pratiquent une activité annexe comme la pêche de loisir, l'observation d'animaux ou encore la plongée sous-marine.

Or, ces activités peuvent également avoir un impact sur le milieu marin si certaines lois et règles de bonne conduite ne sont pas respectées.

Certaines activités à bord peuvent :

- × Perturber les animaux (stress, capacité à se nourrir, se reposer, interactions au sein d'un groupe) si les règles de bonne conduite ne sont pas respectées.
- × Blessier les animaux suite à des collisions.
- × Réduire le stock de poissons et empêcher la reproduction suite aux captures d'individus n'atteignant pas les tailles minimales autorisées.
- × Introduire des espèces envahissantes.
- × Déranger la vie marine et abîmer les habitats.
- × Contribuer au gaspillage d'eau douce lors du nettoyage du matériel.



PARTICIPEZ !

Avec l'application OBSenMER, faites remonter vos observations de la faune marine. Intégrer un réseau d'observateurs améliore la connaissance de la biodiversité méditerranéenne et aide à sa préservation !

www.obsenmer.org

www.sentinellesdelamer-occitanie.fr



FLASHEZ LE CODE !

Plus d'info en vidéo.

Ecogestes#3 : Je respecte la vie marine

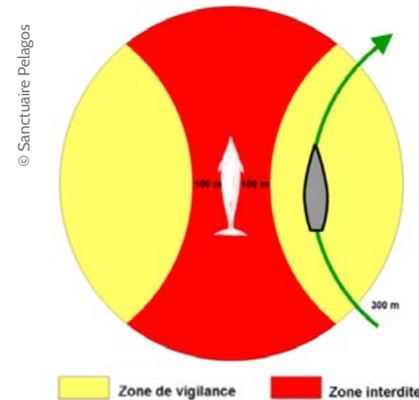
LES [ACTIVITÉS] À BORD JE M'ENGAGE AVEC [ÉCO] GESTES



En respectant les distances lors de l'observation de cétacés



Distance et zone d'approche d'un cétacé



Extrait de l'article 3 de l'arrêté N°172/2021 encadrant différentes pratiques dans la mer territoriale et les eaux intérieures françaises de Méditerranée :

«...L'approche volontaire, à moins de 100 mètres, de mammifères marins par un navire est interdite dans les eaux intérieures et dans la mer territoriale française en Méditerranée.»

La zone d'observation correspond à une distance de 300 m entre les animaux et le bateau. Des règles strictes y sont de vigueur concernant les activités humaines.

Les plus importantes sont :

- Ne pas positionner le bateau à l'arrière ou à l'avant de l'animal.
- La distance entre le bateau et l'animal **doit être supérieure à 100 m**, sauf si l'animal vient spontanément vers le bateau (dans ce cas le moteur doit être au ralenti).
- Rester vigilant et adapter sa vitesse dès le repérage d'une espèce car cela peut être le signe de présence d'autres individus.
- Pour l'approche des cétacés, la vitesse maximale d'approche des cétacés est de 5 nœuds, tout en déviant progressivement le bateau pour le maintenir parallèle à la trajectoire de l'animal.
- Lorsque le bateau est à la limite de la zone d'exclusion (100 m), sa vitesse relative doit être réduite à zéro, mais sans couper le moteur pour pouvoir manœuvrer et adapter sa position avec les animaux.
- Les animaux marins sont très sensibles aux sons et aux bruits qui se diffusent dans l'eau. Les sondeurs et sonars doivent être éteints dans la zone d'observation.
- La zone d'observation est limitée à un bateau à la fois, pour une durée de 15 minutes si d'autres plaisanciers attendent leur tour.
- Il arrive que des animaux curieux approchent le bateau. Dans ce cas, ne jamais les toucher directement ou avec des instruments. Le nourrissage est à bannir.

Pour plus d'information : www.sanctuaire-pelagos.org/fr/



LES [ACTIVITÉS] À BORD JE M'ENGAGE AVEC [ÉCO] GESTES

En respectant les espèces et tailles de pêche autorisées

La pêche en mer est autorisée pour tous, sans nécessité de permis, contrairement à la pêche en eau douce. Cependant, l'absence de permis n'implique pas l'absence de régulation. En effet, le stock de poisson en mer n'est pas inépuisable. Il faut leur laisser le temps de se reproduire pour préserver les populations de marines. En mer, l'âge est proportionnel à la taille des individus, plus le poisson est grand, plus il est âgé et a donc eu le temps de se reproduire. En limitant sa pêche aux espèces, aux périodes, aux tailles, aux quantités autorisées et à sa consommation personnelle, vous agissez pour la préservation des populations de poissons pêchés.

L'IFREMER (Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer) a développé des fiches et une liste des espèces avec leurs tailles minimales de capture (TMC) :

>> <https://bit.ly/42RgeBa>

Au sein des aires marines protégées, il existe des réglementations supplémentaires encadrant la pêche en mer : dans le parc marin du golfe du Lion et dans la réserve de Cerbère-Banyuls, il est obligatoire de disposer d'une autorisation de pêche et de déclarer ses captures sur l'application catch machine. Certaines espèces font également l'objet de tailles minimales de captures spécifiques.

>> <https://bit.ly/3YjmPTv>

Il faut aussi se renseigner auprès de la DIRM (Direction interrégionale de la Mer) Méditerranée sur la réglementation qui évolue régulièrement :

>> <https://bit.ly/3GrWZ9H>

L'association Labelbleu a créé le guide du pêcheur de loisir responsable. Vous pouvez dès à présent télécharger gratuitement ce kit « pêche responsable » sur leur site web ou vous le procurer au sein des magasins partenaires. Ce kit contient de la documentation sur les espèces locales, la réglementation à jour sur les différents sites de l'Occitanie ainsi que des réglettes pour mesurer vos prises.

www.assolabelbleu.canalblog.com



LES [ACTIVITÉS] À BORD JE M'ENGAGE AVEC [ÉCO] GESTES

En respectant les habitats et la faune observés lors de mes plongées

Plonger crée un lien particulier, une proximité avec les paysages sous-marins et leurs habitants. Il faut néanmoins apprendre à respecter ces lieux fragiles et à devenir un plongeur responsable :

■ **Privilégier les centres de plongées responsables**, s'engageant dans le respect et la protection de la vie marine.

Pour consulter le guide international des centres de plongée éco-responsables créé par l'association Longitude 181 :

www.guide-centres-plongee.longitude181.org



Le label Écosub, créée par la fédération française d'études et de sports sous-marins (FFESSM), vise à valoriser les centres engagés dans des démarches responsables.

Pour aller plus loin :

www.ffessm.fr/s-impliquer/ecosub

■ **Maîtriser sa flottabilité et son matériel** pour ne pas cogner sur une espèce ou un habitat. Les coups de palmes, les manomètres ou détendeurs de secours qui traînent au sol ont des impacts faibles, mais qui répétés, finissent par détériorer durablement un site de plongée. **Respecter la vie marine** et ne pas déranger les espèces. Ne rien collecter, ne rien toucher : un caillou mal remplacé perturbe pour longtemps les organismes vivants qui y étaient installés.

■ **Entretenir son matériel sans gaspiller d'eau douce** et en utilisant des produits écolabellisés.



© Patrick Louisy



POUR ALLER PLUS LOIN

Le livret sur les écogestes en plongée réalisée par la DIRM dans le cadre de la stratégie plongée :

<https://bit.ly/3YcgfxZ>

LA [POLLUTION SONORE]

La mer est loin d'être le « monde du silence ». La houle, le vent, le tonnerre, les tremblements de terre, la biodiversité marine produisent un paysage sonore naturel.

À tous ces sons, s'ajoutent ceux produits par les activités humaines : travaux sous-marins, sonars, sous-marins, bateaux de pêche et de commerce, éoliennes en mer, plateforme de forage, etc. Mais aussi ceux générés par la plaisance.

Les eaux côtières peu profondes filtrent les sons de basse fréquence souvent générés par les activités au large : commerce maritime, pêche, éoliennes. La plaisance, qui concentre son activité sur le littoral, impacte la forte biodiversité marine côtière.

La pollution sonore :

× **Perturbe les poissons**, les mammifères marins, les tortues marines et bien d'autres espèces. Les animaux marins utilisent les sons pour repérer leurs proies, pour éviter les prédateurs, retrouver leurs pairs et communiquer entre eux.

× **Peut provoquer des lésions internes au niveau des oreilles des animaux marins**. Elle affecte non seulement les individus, mais également les écosystèmes entiers. C'est le cas pour les bruits très puissants, mais aussi pour les bruits omniprésents comme ceux issus de la circulation des bateaux.

× **Stresse la faune marine et la flore marine**. Les animaux marins limitent leur alimentation, ce qui les fragilise et peut augmenter leur mortalité. Les processus de nutrition de plantes marines comme la posidonie peuvent être impactés.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Sous l'eau, les ondes sonores se propagent presque 5 fois plus vite qu'à la surface (à 1 500 mètres par seconde !). Ainsi, un bruit sous-marin émit sera entendu beaucoup plus loin qu'à la surface.



FLASHÉZ LE CODE !
Plus d'info en vidéo.
Ecogestes#8 : Je limite mes nuisances sonores.



LA [POLLUTION SONORE] JE M'ENGAGE AVEC [ÉCO] GESTES



Je navigue à une vitesse raisonnable

Les hélices des bateaux, au-delà d'une certaine vitesse, créent de la cavitation. Des bulles de gaz se forment, qui en éclatant génèrent du bruit qui s'ajoute à celui du moteur. En réduisant ma vitesse, je limite non seulement ma consommation de carburant, mais également le bruit généré par mon bateau.



Je retire le biofouling et sur l'hélice de mon bateau

Le biofouling sur l'hélice fait baisser la vitesse limite à partir de laquelle le phénomène de cavitation apparaît. L'hélice produit alors plus de bruit, plus rapidement.



J'isole mon moteur et je l'entretiens régulièrement

Le moteur du bateau produit des vibrations qui se transmettent dans l'eau par la coque du bateau. L'isolation phonique et l'entretien du moteur permet de les réduire.



Je limite l'usage de mon sondeur aux seuls moments nécessaires. Je garde sa fréquence au-dessus de 200 000 Hz

Un sondeur utilise des fréquences de 200 000 Hz pour les faibles profondeurs et 50 000 Hz pour des profondeurs supérieures à 50 m.



À tout moment, je préserve la quiétude de l'environnement marin

Je préserve la quiétude de l'espace maritime. Volume de hauts parleurs excessif, bruits exagérés, lumière et éclairage forts constituent autant de nuisances et de gênes anormales pour les autres usagers et les espèces marines.

POUR ALLER PLUS LOIN

Les arrêtés concernant les nuisances sonores et lumineuses sont disponibles en ligne :

L'approche des cétacés, les nuisances sonores et lumineuses :

>> <https://bit.ly/435Z7N8>

>> <https://urls.fr/FOxoig>

>> <https://urls.fr/HB4Zf0>

LES [HYDROCARBURES]

Les hydrocarbures regroupent les carburants (essences, gasoil) et les lubrifiants (huiles moteur, graisses) et sont stockés dans le fond de cale du bateau, formant ainsi les eaux de fond de cale.

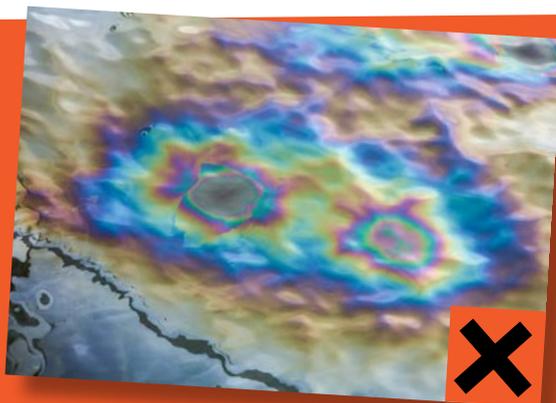
Ils sont insolubles dans l'eau, moins denses que l'eau, et se répandent donc en surface en tâches irisées. Souvent invisibles, ils se déposent pourtant sur les côtes et il faut plusieurs semaines pour les voir disparaître du milieu.

Leurs présences résultent :

- des gaz d'échappement et des fuites de moteurs mal entretenus ;
- des opérations d'entretien de moteurs (vidanges, nettoyage carburateurs, etc.) mal réalisées ;
- du lessivage des quais, des zones techniques et parkings non aménagés ;
- de la vidange des eaux de fond de cale, souillées par les hydrocarbures ;
- des avitaillements et des transvasements de carburants.

Les hydrocarbures :

- × **Empêchent les échanges d'oxygène** entre l'air et l'eau.
- × **Diminuent la pénétration de la lumière** et donc la photosynthèse.
- × **Asphyxient** les organismes vivants en les recouvrant.
- × **Causent des perturbations génétiques.**
- × **Sont cancérigènes** pour l'être humain, les mollusques et les poissons.



CHIFFRE CLÉ & [CHOC]

20 cl de carburant déversé dans l'eau du port peuvent recouvrir (et polluer) l'équivalent en surface de 2 terrains de tennis.

LES [HYDROCARBURES]

JE M'ENGAGE AVEC [ÉCO] GESTES



En choisissant un moteur moins polluant

Moteurs hors-bord GPL (moins polluants, silencieux, économiques, pratiques). De 6 à 60 CV, ils fonctionnent sur des bouteilles de gaz standard.

Classement des moteurs du **+ polluant** au **- polluant** :

+ **carburateurs** **injection** **GPL** -



En utilisant des lubrifiants écologiques

Les lubrifiants d'origine végétale et biodégradables ne persistent pas dans le milieu aquatique lors de leur rejet ou leur combustion.



En nettoyant les eaux de fond de cale moteur à l'aide de feuilles absorbantes hydrophobes (ci-contre)

Elles absorbent les hydrocarbures du fond de cale (mais pas l'eau). Dès qu'elles sont saturées, jetez-les dans un collecteur à déchets pour produits souillés.

De plus en plus de ports fournissent gratuitement ce type de kit antipollution à leurs usagers. Se renseigner auprès de la capitainerie. Vous pouvez également en acheter auprès de votre accastilleur (kits avec feuilles, gants, sac de récupération).

La vidange des eaux de fond de cale se fait dans certains ports équipés d'une pompe adaptée.



© Haléco



En faisant le plein proprement à la station d'avitaillement du port

Il est possible de s'équiper d'un système anti-débordement : le nable anti-débordement pour réservoir à carburant s'installe à la place d'un nable standard. Le nable Econab est labellisé Bateau Bleu Équipement par la Fédération des Industries Nautiques (FIN).

En l'absence de station d'avitaillement, utiliser de préférence une pompe manuelle pour éviter d'éventuels renversements lors des transferts d'essence.



© Econab



En prenant soin de mon moteur

Entretenir et réviser son moteur régulièrement : il fonctionnera mieux et polluera moins.

LES [PEINTURES ANTI-SALISSURES]

Un bateau à flot voit sa coque se couvrir rapidement d'un film bactérien, puis d'algues et de coquillages. Ses performances de navigation s'en trouvent réduites avec une perte de maniabilité et une augmentation de sa consommation en carburant.

Pour préserver la coque de cette colonisation, les peintures « antifouling » ou « anti-salissures » permettent d'éviter ce phénomène car elles contiennent des biocides qui empêchent la fixation des organismes. Néanmoins, elles sont biocides (« qui tue la vie »). Ces peintures sont donc particulièrement **nocives pour la vie marine**.

La mise sur le marché et l'utilisation de produits biocides sont régulées par l'Union européenne. En France, c'est l'Agence publique l'ANSES qui délivre et évalue ces produits.

Depuis 2018, une nouvelle réglementation existe sur ces produits limitant à 10 le nombre de produits biocides autorisés. www.anses.fr/fr/decisions_biocide

Les peintures anti-salissures :

× **Se détériorent dans le milieu.** En se dégradant, l'antifouling diffuse des substances toxiques dans l'eau et dans les sédiments. On retrouve ainsi des résidus d'antifouling dans les sédiments portuaires.

× **Contaminent la biodiversité marine.** Des résidus sont également retrouvés dans des organismes filtreurs, telles que les moules ou les huîtres. Ils pourraient ainsi menacer l'ensemble de la chaîne alimentaire, dont l'Homme.

× **Menacent la santé humaine.** Les antifouling contiennent des solvants, nocifs pour l'Homme s'ils sont respirés, notamment lors du ponçage de la coque au moment du carénage.



CHIFFRES CLÉS & [CHOC]

1 g de peinture anti-salissure pollue presque 10 000 m³ d'eau !

20 000 T de peintures anti-salissures sont utilisées chaque année sur les coques des bateaux en France !

Source : Guide sur les bonnes pratiques de carénage, <https://urls.fr/8zKAFG>

LES [PEINTURES ANTI-SALISSURES]

JE M'ENGAGE AVEC [ÉCO] GESTES



En carénant sur des zones aménagées

Les carénages doivent s'effectuer sur des zones techniques aménagées qui récupèrent les eaux de ruissellement. Les déchets toxiques (résidus, pinceaux, pots vides, chiffons, etc.) sont à amener au **Point Propre** du port. Si possible, éviter les périodes de grand vent pour caréner.



En testant des solutions alternatives

■ **Des revêtements anti-adhérents** qui ne libèrent aucune substance biocide dans l'eau et sur lesquels les organismes n'arrivent pas à adhérer.

■ **Une housse temporaire pour carène** : il s'agit d'un film plastique que l'on place pour les périodes d'hivernage et qui recouvre la coque. Privés de lumière et de circulation d'eau, les organismes ne se développent pas. Cela n'évite pas l'utilisation d'un antifouling mais augmente sa durée de renouvellement.

■ **D'autres solutions alternatives** existent ou sont en cours de développement.



En sortant son bateau à terre

Sortir son bateau de l'eau dans des ports à sec ou chez soi. L'embarcation n'a alors pas besoin d'antifouling.

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'Union des Ports de Plaisance Provence-Alpes-Côte d'Azur et Monaco (UPACA) a conçu deux films pédagogiques sur l'aire de carénage et le Point Propre. On y comprend le traitement des eaux après le nettoyage des coques ainsi que l'organisation des Points Propres. N'hésitez pas à les consulter !



L'aire de carénage



Le Point Propre

(RE)DÉCOUVREZ LES
BONNES PRATIQUES
PORTS PROPRES.
Discover clean harbour's good practices.

L'aire de carénage
Ship maintenance and repair area

Le Point Propre
Clean zone

PORTS PROPRES

ECONOMES

LA [(DÉ)CONSTRUCTION D'UN BATEAU]

L'éco-conception

Les 3/4 des bateaux de plaisance sont aujourd'hui fabriqués en stratifié de polyester. Ce matériau étant très résistant, il est par conséquent difficile à éliminer et sa dégradation est coûteuse.

De nouvelles techniques voient le jour, accompagnées de matériaux novateurs pour produire des embarcations avec des matériaux moins néfastes pour l'environnement.

Pour suivre toutes les actualités de l'éco-conception, vous pouvez consulter le **cahier technique « bateaux et équipements » d'Econav**.

>> www.professionnels.ofb.fr/fr/doc/cahier-technique-leconavigation-bateaux-equipements

Fin de vie des bateaux

L'APER (Association pour la plaisance éco-responsable), créée par la Fédération des Industries Nautiques, accompagne gratuitement les plaisanciers détenteurs de bateaux en fin de vie en finançant la déconstruction de leurs embarcations. À travers un réseau de 35 centres de traitement, l'APER œuvre pour la promotion et le développement de la déconstruction et du recyclage des composants.

>> www.recyclermonbateau.fr

A savoir :

La loi de transition énergétique du 20 juin 2016 a créé une REP (Responsabilité Élargie du Producteur) pour les navires de plaisance ou de sport. À partir du 1^{er} janvier 2019, les constructeurs et importateurs de navires de plaisance sont tenus de gérer et financer la fin de vie des produits qu'ils mettent sur le marché.

BATEAU BLEU : TOUS ENGAGÉS POUR UNE PLAISANCE RESPONSABLE

Initiée par la FIN, en partenariat avec le Parc naturel marin du Golfe du Lion et le Parc national de Port-Cros – Porquerolles, l'opération Bateau Bleu a pour objectif de contribuer à la préservation de la biodiversité marine, et notamment la posidonie. Soutenue par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et la Direction interrégionale de la mer (DIRM) Méditerranée, elle s'inscrit dans la stratégie maritime de façade Méditerranée.

Reposant sur des gestes simples et un engagement volontaire des parties prenantes, Bateau Bleu s'adresse aux loueurs de bateaux et aux plaisanciers, acteurs clés d'une navigation plus durable. Protéger la mer, c'est l'affaire de tous !

>> www.my-mooc.com/fr/mooc/nautisme-durable



Devenez ambassadeurs et ambassadrices de la campagne Écogestes Méditerranée en partageant ces connaissances avec votre entourage !

DES OUTILS POUR ALLER PLUS LOIN

LE [DOCUMENT STRATÉGIQUE DE FAÇADE]

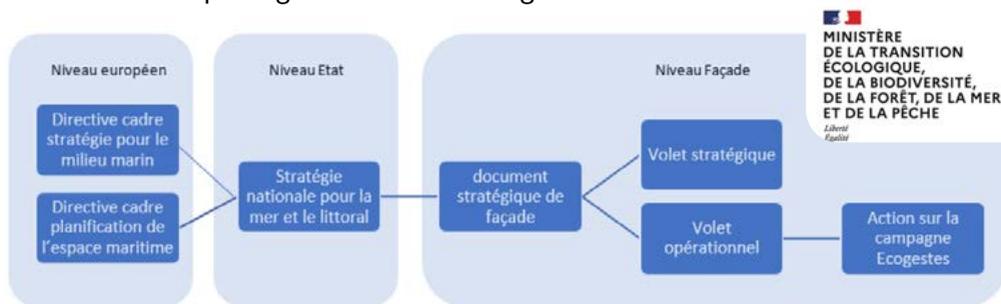
La **D**irection interrégionale de la mer Méditerranée (**DIRM Méditerranée**) coordonne l'élaboration et la mise en œuvre du document stratégique de façade (DSF). Ce document pose des objectifs, pour les acteurs de la façade, pour un développement et une préservation des territoires maritimes et littoraux.



Le DSF décline la **Stratégie nationale pour la mer et le littoral** qui constitue la réponse nationale aux objectifs européens fixés par deux directives cadre :

- la directive cadre stratégie pour le milieu marin qui a pour objectif l'atteinte et le maintien du bon état écologique des eaux.
- la directive cadre planification de l'espace maritime qui fait de la planification de l'espace maritime un préalable à la croissance des économies maritimes, au développement durable des espaces maritimes et à l'utilisation durable des ressources maritimes.

Sur les eaux territoriales et celles de la zone économique exclusive française, le DSF Méditerranée entend protéger l'environnement, valoriser le potentiel de l'économie bleue et anticiper et gérer les conflits d'usages.



Un plan d'action opérationnel répond à l'ensemble des objectifs de la Stratégie de façade maritime et intègre de nouvelles ambitions pour la façade. Le dispositif de suivi s'assure de l'atteinte des cibles et du respect de l'ensemble des objectifs.

L'une des mesures méditerranéennes vise à mettre en place et à coordonner, à l'échelle de la façade, des campagnes de sensibilisation adaptées aux différentes catégories d'usagers : la campagne Écogestes Méditerranée s'inscrit dans cette mesure.

Plus d'informations sur le DSF : www.bit.ly/DSF-EG

DES OUTILS POUR ALLER PLUS LOIN

[LE PARLEMENT DE LA MER]

Le Parlement de la Mer d'Occitanie, créé par la région Occitanie / Pyrénées méditerranée, est une structure unique qui :

- Fédère et représente la communauté maritime,
- Fait émerger les projet et valorise les innovations et les bonnes pratiques,
- Favorise et organise le dialogue, le débat et la compréhension mutuelle,
- Réalise du lobbying national et européen.

Elle s'organise autour d'un forum ouvert à tous ceux qui veulent faire partie de la communauté maritime régionale, d'une assemblée représentants l'ensemble des acteurs du monde maritime (élus, institutionnels, associations, citoyens, entreprises et groupements professionnels) et d'un bureau, instance de validation, de représentation et de décision des propositions.

En 2025, le groupe de travail environnement du parlement de la mer se mobilise autour de deux axes principaux :

- La valorisation des engagements environnementaux des acteurs d'Occitanie, en appuyant le développement en région d'Alliance Posidonia et de la charte mission océan de l'union européenne.
- La lutte contre les pollutions en mer, en enrichissant la campagne « Faisons des MERveilles » pour une mer sans déchet et en accompagnant les commune dans leur engagement dans la charte nationale « plage sans déchet plastique ».

Pour en savoir plus : >> www.laregion.fr/Parlement-de-la-mer

[ALLIANCE POSIDONIA]

Créée en juin 2023, sous l'égide de la Préfecture de la Région Provence-Alpes Côte d'Azur, elle associe, dans une démarche innovante, des acteurs publics, privés et des ONG pour faire émerger une véritable prise de conscience de l'importance de la préservation de la posidonie auprès des citoyens, des élus, des plaisanciers, et de l'ensemble des acteurs économiques et sociaux sur le littoral méditerranéen français

Pour en savoir plus : >> <https://www.alliance-posidonia.fr/alliance-posidonia>



DES OUTILS POUR ALLER PLUS LOIN

[SENTINELLES DE LA MER OCCITANIE]

Sentinelles de la
mer
Occitanie

Le réseau Sentinelles de la mer Occitanie - coordonné par le CPIE Bassin de Thau depuis sa création en 2015 - est un réseau qui réunit des porteurs de programmes de sciences participatives en mer et sur le littoral en région Occitanie. Le réseau propose aux citoyens de contribuer à l'amélioration des connaissances et à la préservation des milieux, en participant à une quinzaine de programmes sous l'eau, sur l'eau et sur le littoral.

Comment participer ?

Une quinzaine de structures portent plus de 20 programmes de sciences participatives ouverts à tous. Vous êtes observateur ? Que vous soyez pêcheur, plongeur, plaisancier, promeneur ou autre usager de la mer, tous les passionnés de la mer et du littoral peuvent contribuer à ces programmes sur les poissons, les mammifères marins, les oiseaux, les laves de mer, les menaces, etc.

Rendez-vous sur le site web pour vous guider vers le projet qui vous correspond et ne pas manquer les événements du réseau :

www.sentinellesdelamer-occitanie.fr



Tous, sentinelles de la mer

Participez à des projets de sciences participatives sur notre littoral, en mer et en lagunes. Dans la région, devenez acteur de la préservation de l'environnement.

Sentinelles de la
mer
Occitanie

En balade, j'observe les laves de mer et je saisis mes observations sur le site approprié
Claudie
passionnée de la mer

Après chaque plongée, j'enregistre mes observations de poissons sur les sites des projets de sciences participatives
Alexandre
plongeur

Grâce aux contributions des sentinelles, je peux mettre en place des mesures de gestion appropriées
Julien
plaisancier

J'analyse les données des contributeurs pour faire avancer la science
Patrick
scientifique

J'envoie mes observations et mes photos d'oiseaux aux associations de protection de la nature
Vincent
naturaliste

On aime les activités de pleine nature et on discute de nos observations à l'école
Loïa et Nathan
élèves

Quand je pêche un poisson étonnant, j'en informe les scientifiques
Claudia et Nicolas
pêcheurs artisanal et futur pêcheur



DES OUTILS POUR ALLER PLUS LOIN

[PORTS PROPRES]



La norme ISO 18725 Ports Propres : démarche de Gestion Environnementale des Ports de Plaisance

Ports propres est une démarche volontaire de la part des gestionnaires de ports de plaisance qui sont de plus en plus nombreux à prendre conscience de la nécessité de participer à la préservation de nos espaces littoraux et maritimes.

En Occitanie, la démarche est portée par l'Union des Villes Portuaires d'Occitanie (UVPO). 10 ports d'Occitanie sont certifiés et 10 ports sont engagés dans la démarche.

La démarche Ports propres comporte cinq axes clés :

- Le premier est une étude de diagnostic qui aboutira à un plan d'action distinguant la responsabilité du port et des autres entités sur les sources de pollution référencées. Les ports sont accompagnés par la DREAL lors de cette étape.
- Les autres axes de travail sont : les moyens de lutte contre les pollutions chroniques, les moyens de lutte contre les pollutions accidentelles, les économies d'eau et d'énergie, la formation du personnel portuaire à Ports Propres et les moyens de sensibilisation des usagers.

Une fois ces cinq axes améliorés selon le plan d'action, le port peut prétendre à la certification qui lui sera délivrée par un Auditeur AFNOR (Agence Française de Normalisation). Cette certification atteste du bon déroulement et du respect des phases de la démarche, et indique que le port est dans une logique d'excellence environnementale. Enfin, chaque port certifié remet à ses usagers un livret indiquant comment participer à la démarche du port.

Créée en Provence-Alpes-Côte d'Azur, cette certification s'adresse à tous les ports européens. Elle est relayée au niveau national par toutes les Unions Régionales des ports de plaisance de France.

POUR ALLER PLUS LOIN

Optionnelle, et complémentaire à Ports Propres, la certification « Ports Propres actifs en biodiversité » permet de valoriser les gestionnaires portuaires agissant en faveur de la biodiversité dans les ports et leurs aires d'influence. 9 ports sont certifiés en Occitanie et 11 ports sont engagés dans la démarche.

www.ports-propres.org



RÉSEAU ALIEN OCCITANIE



Né de la volonté de plusieurs structures du réseau Sentinelles de la Mer Occitanie et sous la coordination régionale du CPIE Bassin de Thau, le réseau ALIEN Occitanie est un réseau d'amélioration des connaissances sur les espèces non-indigènes marines (ENI) basé sur la veille citoyenne.

Il a pour objectif de mobiliser et partager les informations liées aux espèces non-indigènes marines auprès de nombreux acteurs. Il vise également à mobiliser une large communauté d'usagers de la mer (plongeurs, pêcheurs loisirs, plaisanciers, usagers du littoral, etc.) à participer à la remontée de données de plusieurs ENI marines.

Espèces Non-Indigènes

Qui sont-elles ?

Les activités et infrastructures humaines bouleversent la répartition des espèces et l'équilibre des écosystèmes marins, notamment en Méditerranée. Par le canal de Suez, le trafic maritime, l'aquaculture ou la plaisance, des espèces sont dispersées chaque jour hors de leurs aires naturelles de répartition.

On les appelle les **Espèces non-indigènes marines (ENI)**. Elles peuvent être végétales ou animales. En l'absence de prédateurs naturels dans leurs nouveaux lieux de vie ou si elles s'implantent dans des milieux déjà dégradés, certaines peuvent devenir des ENI envahissantes.

Lorsqu'elles sont envahissantes, il devient très compliqué et coûteux de les gérer. Prévenir l'introduction et la dispersion des ENI marines nécessite la vigilance de tous !

Les ENI en chiffres

71%* des bateaux de plaisance accueillent au moins une espèce non-indigène

394** espèces non-indigènes marines sont présentes sur la côte méditerranéenne française

Les ENI sont l'une des 5 causes de déclin de la biodiversité dans le monde

1 086*** milliards d'euros de perte en dommages et gestion



Balane croix de Malte



Caulerpa racemosa var. cylindracea



Ascidie japonaise

Crédit : BioObs - François Sichel, Benjamin Guichard, Eric Arriel

Quels sont les supports de fixation des ENI ?



- 1 Équipements de pont
- 2 Coffre à ancre et ancre
- 3 Surface de la coque
- 4 Prise et évacuation d'eau
- 5 Passe-coque / Sonde



- 6 Circuit de refroidissement
- 7 Réservoir de cale et d'eaux usées
- 8 Quille
- 9 Hélice et arbre d'hélice
- 10 Gouvernail et plate-forme arrière

1 **VÉRIFIER**
que votre bateau ne transporte pas d'ENI

Pour limiter leur propagation :

- > Vérifier fréquemment l'état de propreté des parties immergées.
- > Vérifier l'ancre avant de quitter un site.
- > Ancrer dans les zones sableuses pour éviter la dégradation des herbiers mais également la propagation d'algues ou plantes marines pouvant s'accrocher à l'ancre.

2 **NETTOYER**
avant la navigation

- > Réaliser un carénage à terre en début de saison, cela permet d'éliminer les organismes fixés et d'économiser le carburant.
- > Inspecter avec attention tous les compartiments où peuvent se cacher des organismes fixés lors du carénage. Certaines pourraient être des ENI (cf. schéma ci-dessus).
- > Utiliser uniquement une aire de carénage fonctionnelle pour éviter tout rejet dans l'eau.
- > Renseignez-vous sur les antifouling écoresponsables ainsi que d'autres méthodes alternatives à ces produits.

3 **SÉCHER**
au retour de navigation

- > Éviter de laisser des équipements immergés sans nécessité (pare-battages, amarres, etc.).
- > La mise à sec du navire ou un passage en eau douce permet d'éliminer toutes les espèces fixées.



Partager vos observations en flashant les QR codes !

* Etude portant sur 600 bateaux issus de 25 marinas à travers la Méditerranée. Source : Ullman A, Ferrario J, Forcada A, et al. Alien species spreading via biofouling on recreational vessels in the Mediterranean Sea. J Appl Ecol. 2019;56:2620-2629.
** Massé C, et Guérin L. (2018). Évaluation du descripteur 2 «Espèces non indigènes» en France Métropolitaine. Rapport scientifique pour l'évaluation 2018 au titre de la DCSMM, Muséum National d'Histoire Naturelle (UMS 2006 Patrimoine Naturel).
on recreational vessels in the Mediterranean Sea. J Appl Ecol. 2019;00:1-10.
*** «High and rising economic costs of biological invasions worldwide». C. Daigne et al. Nature. n°592, p.571-576, mars 2021. DOI: 10.1038/

LES OUTILS ECOGESTES MEDITERRANEE



Les vidéos

Flashez le code ci-contre et découvrez les vidéos de la campagne :

- Présentation de la campagne Ecogestes Méditerranée
- Écogestes #1 : J'utilise des produits ecolabellisés
- Écogestes #2 : J'utilise les sanitaires du port
- Écogestes #3 : Je respecte la vie marine
- Écogestes #4 : J'utilise les bornes de tri pour vider mes déchets
- Écogestes #5 : Je respecte les consignes du Point Propre lors du carénage
- Écogestes #6 : Je pratique un ancrage respectueux des fonds marins
- Écogestes #7 : Je limite mon utilisation d'eau
- Écogestes #8 : Je limite mes nuisances sonores
- Écogestes Fluvial : la campagne Écogestes est aujourd'hui également déployée sur le fluvial, sur le canal du Midi et le canal du Rhône à Sète, qui sont également des milieux sensibles à protéger.



Retrouvez l'essentiel des gestes dans nos shorts.



Le site internet

Flashez le code ci-contre et découvrez le site internet de la campagne Ecogestes Méditerranée.



LES OUTILS DE NOS PARTENAIRES



Les vidéos

- La plaisance en Occitanie



© Union des Villes Portuaires d'Occitanie



- Approche écoresponsable des mammifères marins de Méditerranée



© Équipe d'animation française du Sanctuaire Pelagos – Parc national de Port-Cros



- Love posidonia



© MedPAN



PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS



Direction Interrégionale de la Mer Méditerranée
www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr



Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Occitanie
www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr



Office Français de la Biodiversité
www.ofb.gouv.fr



Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
www.eaurmc.fr



Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée
www.laregion.fr



Département de l'Hérault
www.herault.fr



Département des Pyrénées-Orientales
www.ledepartement66.fr



Union des Villes Portuaires d'Occitanie
www.ports-occitanie.com



Voies Navigables de France
www.vnf.fr



La Fédération des Industries Nautiques
www.fin.fr



Parc Naturel Marin du Golfe du Lion
parc-marin-golfe-lion.fr



Aire marine protégée de la côte agathoise
app.amp-agde.fr/accueil



Parc naturel régional de la Narbonnaise
www.parc-naturel-narbonnaise.fr



Réserve naturelle Cerbère-Banyuls
www.reserves-naturelles.org/cerbere-banyuls



Syndicat Mixte du Bassin de Thau
www.smbt.fr



Pôle-relais lagunes
pole-lagunes.org



Econav



Gestes propres
www.gestespropres.com



Entente du Golfe d'Aigues-Mortes
www.linkedin.com/company/entente-du-golfe-d-aigues-mortes

LES STRUCTURES AMBASSADRICES

CPIE Bassin de Thau (futur CPIE Littoral d'Occitanie)

60 boulevard Victor Hugo
34110 Frontignan
www.cpiebassindethau.fr

CPIE APIEU - Territoires de Montpellier

842 Rue de la Vieille Poste,
34 000 Montpellier

www.cpie-apieumontpellier.fr

LABELBLEU

3, lot. Le clos de la forge,
66 400 Reynes

www.assolabelbleu.canalblog.com

Structure coordinatrice de la campagne dans le département des Pyrénées Orientales.

LPO Occitanie (membre du CPIE Bassin de Thau)

15, Rue du Faucon crécerellette,
Les Cigales, Route de Loupian,
34 560 Villeveyrac
www.occitanie.lpo.fr

We Ocean Project

La Ciotat Shipyards, 46 Quai François Mitterrand
13 600 La Ciotat
www.weoceanproject.com

C'est ma nature

3 place Bara,
11 100 Narbonne
www.facebook.com/people/Cest-ma-nature

Association Gaia

107 avenue de la pinède - Immeuble le Mylène
30240 Le Grau-du-Roi
www.gaia.pce@orange.fr



COORDINATION RÉGIONALE EN RÉGION OCCITANIE

Association CPIE Bassin de Thau

www.cpiebassindethau.fr
www.facebook.com/CpieBassinDeThau
www.linkedin.com/company/cpiethau

La transition écologique et solidaire concerne tous les territoires et tous les acteurs : particuliers, professionnels, privés, publics, associatifs, etc. C'est précisément pour les aider à la mettre en œuvre que les CPIE (Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement) se sont constitués en réseau national labellisé de 80 associations d'intérêt général, 11 000 adhérents et 900 salariés.

Les CPIE se positionnent dans une nouvelle feuille de route visant à la gestion du vivant en patrimoine commun par la facilitation de l'action commune. Sur le territoire du Bassin de Thau, le réseau CPIE BT, constitué dès 2006, regroupe 19 structures, 2 680 adhérents et 92 professionnels.



BASSIN DE THAU
Entre Terre et Lagune

CONTACTS UTILES

Direction Interrégionale de la Mer Méditerranée (Marseille) :

04.91.39.69.50 - www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr

Directions départementales des territoires et de la Mer (DDTM) :

Pyrénées-Orientales (Perpignan) : 04.68.38.12.34

Aude (Carcassonne) : 04.68.10.31.00

Hérault (Montpellier) : 04.34.46.60.00

Gard (Nîmes) : 04.66.62.62.00

Coordination régionale en PACA :

CPIE Ile de Lérins et Pays d'Azur - www.cpieazur.fr

Coordination régionale en Corse :

CPIE Bastia Golo Méditerranée - www.umarinu.com

Coordination régionale en Bretagne :

Union régionale des CPIE de Bretagne - www.urcpiebretagne.org

Coordination régionale en Normandie :

Coordination régionale en Normandie - www.urcpie-normandie.com



© Dany Tolenga

REMERCIEMENTS

Ce livret est inspiré des nombreux travaux menés par les associations Voile de Neptune et CPIE Iles de Lérins et Pays d'Azur. Nous remercions toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de ce guide, en termes de contenus, d'illustrations et de relecture, totale ou partielle, du document.





ÉCOGESTES méditerranée

Occitanie

www.ecogestes-mediterranee.fr



BASSIN DE THAU
Entre Terre et Lagune

Coordination : CPIE Bassin de Thau
www.cpiebassindethau.fr

Retrouvez le site **Ecogestes Méditerranée Occitanie** en scannant le code ci-contre :



Conception graphique, logo et brochure : CPIE Bassin de Thau - 2025
Imprimé sur du papier PEFC avec des encres végétales - Imprimé vert



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Occitanie

